



Locations de Chateaux Gonflables, machines barbe à papa, pop corn...
S.A.R.L. La Folle Apem - contact@lafolleaprem.com
3 Bd Imbert - 13011 MARSEILLE - www.lafolleaprem.com - TEL : 06.59.04.21.63
R.C.S Marseille 808 312 002 - N° de TVA Intra : FR 03 808113302 - APE : 9329Z

CONTRAT de LOCATION

(Exemplaire à renvoyer signé accompagné de votre règlement)

Je soussigné(e) **Tél**

Adresse :

E-mail :

Certifie prendre en locationstructure(s) gonflable(s) référence :.....

Ou/et une machine à

Avec forfait nettoyage de la machine :

10€ supplémentaire- Barbe à Papa **15€ supplémentaire- PopCorn**

Pour le **de 10 H à 18 H**

En Formule :

Eco au tarif de **€**

Enlèvement par mes soins au siège de l'entreprise le : **à** **H**

Retour impératif le **avant** **H**

Basic + au tarif de **€**

Livraison à l'adresse mentionnée ci-dessus le : **à** **H**

Heure d'enlèvement du matériel le : **à** **H**

Autre au tarif de **€**

Montant Total de la location : **€**

Lors de ce contrat, je m'engage :

- A respecter les conditions générales de location et les consignes de surveillance notées en annexes
- A payer, en cas de dommage, le montant total des frais engagés pour les réparations du matériel ou de son nettoyage.
- **A laisser en garantie un chèque de caution à l'enlèvement ou au dépôt du matériel ainsi qu'une copie de ma carte d'identité.**
- A prendre sous ma responsabilité tous les enfants utilisant les structures gonflables et avoir souscrit au titre de mon contrat d'assurance habitation une assurance « responsabilité civile ».

Cette location prendra effet dès réception de ce contrat correctement rempli et signé, accompagné des conditions générales de location également signées, et d'un chèque de la réservation du montant de.....€.

Fait à **le**

Nom, Prénom, Mention « lu et approuvé » et Signature



Locations de Chateaux Gonflables, machines barbe à papa, pop corn...
S.A.R.L. La Folle Aprem – contact@lafolleaprem.com
3 Bd Imbert – 13011 MARSEILLE - www.lafolleaprem.com - TEL : 06.59.04.21.63
R.C.S Marseille 808 312 002 – N° de TVA Intra : FR 03 808 113 302 – APE : 9329Z

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- Le locataire est **seul responsable** en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celui ci lui est confié, y compris pour un contrat de location « avec gestionnaire ». Il s'engage à avoir souscrit pour cela, une assurance responsabilité civile qui couvrira les dommages matériels et corporels.
- Le locataire s'engage à ne **jamais** abandonner le matériel sans la surveillance d'un adulte responsable et doit être en possession d'une rallonge électrique aux normes NF afin de raccorder le matériel loué au point électrique.
- Votre réservation n'est validée qu'à réception de votre contrat de location totalement et correctement rempli, daté, signé et paraphé avec la mention « lu et approuvé», accompagné des « conditions générales de location » paraphées, et d'un chèque de réservation. Le chèque de caution d'un montant de 400 à 4000 euros selon le matériel, et ceci sous réserve de disponibilité sera remis à l'enlèvement ou à la livraison du matériel.
- Le contrat accompagné des documents cités ci-dessus, doit être en notre possession **au minimum 15 jours avant le jour de la location**. Au delà de ce délai, LA FOLLE APREM pourra annuler ce contrat de location et disposer du matériel à sa convenance.
- Un contrat de location mal rempli ou incomplet sera considéré comme nul et peut entraîner l'annulation de la location ou le refus de livraison du matériel.
- Le chèque de caution ne vous sera rendu qu'après vérification du matériel rendu.
- Le locataire s'engage à rendre le matériel propre, correctement plié et aux heures établies au contrat. Tout manquement à cette obligation entraînera la facturation de frais supplémentaires forfaitaires d'un montant de 100€HT à 500€HT à régler avant restitution du chèque de caution ou seront déduits sur celui-ci au-delà d'un délai de 15 jours. - Tout dommage, ou matériel manquant, sera facturé au barème neuf en vigueur et réglé, avant la restitution du chèque de caution. En cas de non règlement de ces frais supplémentaires dans un délai de 15 jours, le chèque de caution sera amputé du montant total de ces frais supplémentaires.
- A partir de la signature du contrat, le locataire s'engage à nous régler le **montant total de la location**, même en cas d'annulation sauf en cas de problème médical grave (justifié par un avis médical) et **sauf en cas de pluie, si vous nous avertissez AU MOINS quatre (4) HEURES avant l'horaire du début de la manifestation notée au contrat**. Dans ces 2 cas, l'annulation est **sans frais** et une date de report vous sera proposée. Pour toute annulation pour raison de pluie, sans respect du délai de quatre (4) heures précité, pour nous avertir, le contrat sera dû à 30% si l'installation n'a pas débuté, et en totalité dès lors que l'installation de la structure a débuté par LA FOLLE APREM ou que la structure a été mouillée, soit un report de date pourra être proposé.
- Pendant la location, **LA FOLLE APREM** aura libre accès au matériel et se réserve le droit d'intervenir si les consignes d'installation et/ou de surveillance ne sont pas respectées, et d'en exiger l'application immédiate ou l'arrêt de l'utilisation du matériel.
- Dans tous les cas, **LA FOLLE APREM** reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.
- En cas d'indisponibilité du matériel loué, les chèques de réservation et de caution reçus, seront restitués, mais le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement financier.
- LA FOLLE APREM se réserve le droit d'annuler ce contrat en cas de force majeure.